Date de dépôt : 13 juin 2016

Rapport

de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les états financiers consolidés de l'Etat de Genève pour l'année 2015

Rapport de M. Cyril Aellen

Mesdames et Messieurs les députés,

La Commission des finances sous la présidence de M. Jean Sanchez a voté le projet de loi mentionné en titre lors de sa séance du 1^{er} juin 2016.

Le département avait préalablement présenté les comptes consolidés à la Commission des finances, lors de sa séance du 6 avril 2016.

Dans un souci de simplification, la Commission des finances a entendu les entités du périmètre consolidé de l'Etat dans le cadre du PL 11857 relatif aux états financiers individuels de l'Etat de Genève. Aussi, le compte rendu de ces auditions figure dans le rapport lié à ce projet de loi.

Pour le surplus, les travaux de la commission sur ce projet de loi ont été notamment suivis par M^{me} Coralie Apffel Mampaey, représentant le département des finances.

M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique, a assisté la commission lors de ses travaux. M. Gérard Riedi a pris le procès-verbal en question. Qu'ils en soient remerciés.

Présentation des comptes consolidés (tome 4)

Le tome 4 du rapport sur les comptes consolidés 2015 est similaire au tome 1, celui-ci étant normé par les normes IPSAS en termes de contenu et le tome 4 suivant exactement les mêmes normes.

PL 11858-A 2/25

Il faut savoir que, dans le processus d'élaboration des comptes, on fait d'abord les comptes individuels. Ensuite, on part du tome 1 pour l'enrichir de données relatives à la consolidation. Toutes les données significatives remontées par les entités du périmètre de consolidation vont ainsi être intégrées dans le tome 4. On trouve ainsi aux pages 18-19 du tome 4 les événements majeurs de l'année au niveau du groupe (par exemple les performances d'Alpiq Holding SA ou les investissements des SIG), de la même façon que les événements majeurs de l'Etat étaient présentés dans le tome 1.

Au niveau de la présentation du tome 4, il n'y a pas de comparaison par rapport au budget, car on ne fait pas de budget consolidé. Un budget individuel est fait pour chaque entité, mais il n'a pas de budget regroupant l'ensemble des entités

Les députés peuvent trouver, notamment dans les tableaux annexes, des informations supplémentaires, notamment tout ce qui est revenus et dépenses liés aux taches déléguées. On intègre en effet dans les comptes consolidés des revenus et des dépenses importants liés à la santé, à l'économie, à l'énergie, à la mobilité. Davantage de détails sont ainsi apportés dans ces notes annexes. On a également un paragraphe particulier sur les créances non fiscales, notamment les créances sur les patients et assurances (il y a des niveaux de créance relativement importants, notamment au niveau des HUG) en page 42.

Les comptes consolidés donnent également plus de détails sur les participations qu'au niveau individuel. Dès la page 49, on trouve toutes les filiales comprises dans le groupe à travers leur maison mère et l'ensemble des participations non consolidées. Le chapitre 18 concerne les principes et méthodes comptables et comporte un rappel sur les méthodes de consolidation et la définition du périmètre. En résumé, le tome 4 est un document similaire au tome 1, tout en étant plus complet puisqu'il détaille davantage l'impact sur les comptes de ces entités consolidées ainsi que leur patrimoine, leurs participations et les méthodes de consolidation.

Ce qui est intéressant dans une consolidation, c'est de regrouper plusieurs entités pour en faire une seule. Il s'agit de savoir quelles entités sont intégrées dans le périmètre de consolidation.

Il convient donc de rappeler les critères permettant de déterminer celui-ci.

Le premier élément, dans l'ordre de décision, est celui du contrôle. On va alors appliquer les définitions mentionnées dans les normes IPSAS pour savoir si l'Etat contrôle ou non une entité. Si tel est le cas, les critères suivants seront évalués, sinon l'entité ne sera pas prise en compte. Les EPH (établissements pour personnes handicapées) ne sont ainsi pas consolidés parce que l'Etat ne contrôle pas ces entités selon les normes IPSAS. Si le critère de contrôle est

réalisé, il faut regarder les prestations de l'entité. Si les prestations effectuées font partie de l'une des politiques publiques publiées au budget, il faudra encore vérifier le troisième critère, sinon elle sera exclue du périmètre de consolidation. La BCGe est ainsi exclue du périmètre de consolidation parce que les prestations bancaires ne font pas partie des politiques publiques de l'Etat. Le troisième critère à prendre en compte est quantitatif pour éviter de consolider trop de petites entités, ce qui donnerait une charge de travail importante. Un seuil de matérialité est donc appliqué.

S'agissant du troisième critère pris en compte pour déterminer le périmètre de consolidation, il faut que l'entité, répondant positivement aux deux premiers critères, ait un total de bilan supérieur à 100 millions de francs et reçoive des subventions de l'Etat supérieures à 100 millions de francs.

Le département des finances fait remarquer que, s'il devait y avoir des dépenses ou des provisions concernant la CPEG, elles sont aujourd'hui dans la politique publique M parce que ce sont des actionnements de garanties. Ce ne sont pas des prestations au personnel qui vont dans la politique publique P pour les ressources humaines. Par ailleurs, la CPEG n'appartient pas à l'Etat. C'est un établissement public qui appartient à ses assurés. Il n'y a donc pas le critère de contrôle et d'appartenance. Par contre, tout ce qui est garantie ou dette figure au bilan. Si l'Etat était aux normes IPSAS sans les dérogations du Conseil d'Etat, la dette supplémentaire dans les comptes consolidés serait de 13 milliards de francs, soit près de 26 milliards de francs au total. En appliquant la norme IPSAS 25, il aurait 13 milliards de francs supplémentaires de dette. Cela figurerait dans les comptes de l'Etat, mais au bilan. Cela veut également dire que le canton de Genève aurait des fonds propres négatifs de 10 milliards de francs. Le département des finances précise que, à chaque fois qu'il y a une dérogation, les normes IPSAS imposent d'indiquer le montant de celle-ci. Cette information figure par conséquent dans l'annexe aux comptes.

M. Dal Busco rappelle que le Conseil d'Etat n'a aucune latitude pour procéder à un quelconque « maquillage ».

Les comptes sont audités par un organe de révision dont le rôle est de vérifier la conformité au référentiel comptable de l'Etat, c'est-à-dire aux normes IPSAS et aux dérogations faites par le Conseil d'Etat.

L'art. 18 (LGAF) sur l'objectif des états financiers prévoit que « Les états financiers doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats ». Cela signifie que les dérogations sont cadrées. La LGAF, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014, dit que le référentiel comptable de l'Etat est les normes IPSAS à l'exception des dérogations adoptées par le Conseil d'Etat. Celui-ci est ainsi libre de fixer les dérogations qu'il souhaite en

PL 11858-A 4/25

respectant la contrainte de donner une « image fidèle ». Par ailleurs, le rôle de l'organe de révision est de vérifier la conformité au référentiel comptable.

Aucun canton, ni la Confédération, n'appliquent intégralement la norme IPSAS 25 relative aux engagements de prévoyance. En effet, le système LPP suisse est quand même un peu différent. La conférence des directeurs financiers avait ainsi décidé, il y a quelques années, de déroger à la norme IPSAS 25 considérant qu'il fallait inscrire dans les états financiers les éventuels engagements en tant que garanties (il y a des garanties chaque fois qu'il y a un système en capitalisation partielle, que l'on trouve essentiellement en Suisse occidentale). La tendance est plutôt d'aller vers une capitalisation totale et de passer à une primauté de cotisation pour limiter tout risque d'actionnement de garantie de l'Etat dans les années futures. En Suisse romande, il reste quelques caisses publiques ayant une capitalisation partielle à Genève (CAP, FPTPG et CPEG) et dans le canton de Vaud, notamment.

Sans la dérogation précitée, on aurait un passif de bilan alourdi avec une pente négative.

Le département des finances fait savoir que les entités consolidées en 2015 sont les mêmes qu'en 2014, voire même qu'en 2010 (date de la première consolidation). En 2016, il y aura un changement étant donné que les Ports francs feront partie du périmètre de consolidation du fait que leur total du bilan dépasse les 100 millions de francs suite au transfert d'actifs.

Concernant les chiffres clés, on peut dire qu'il y a un résultat net bénéficiaire d'environ 100 millions de francs au niveau consolidé. C'est nettement supérieur aux comptes individuels de l'Etat. C'est lié aux contributions bénéficiaires de Genève Aéroport ainsi que de l'Hospice général (ce qui est assez exceptionnel). Le total des charges est de 11,238 milliards de francs. Enfin, on voit que les emprunts baissent de 446 millions de francs au niveau consolidé pour arriver à un niveau de 16,375 milliards de francs.

Le département des finances note que les événements majeurs identifiés sont la provision relative à la CPEG et les deux éléments liés à Alpiq.

Le résultat financier s'améliore de 170 millions de francs pour arriver à un montant de –48 millions de francs en 2015. Pour le comprendre, le résultat financier monétaire a été distingué du résultat financier non monétaire. On voit que les charges d'intérêts sur emprunts constituent le principal montant et représentent –287 millions de francs en 2015. La plupart des entités, comme l'Etat, peuvent en effet se refinancer à des conditions plus favorables actuellement. Parmi les dividendes de 93 millions de francs en 2015, on retrouve les dividendes de la BNS. Les autres éléments non monétaires sont liés aux normes IPSAS, surtout, et aux normes IFRS.

Les revenus liés aux prestations sont les revenus propres à chacune des entités par rapport aux prestations qu'elle délivre.

Pour les SIG, il y a une augmentation de 17 millions de francs liée à la hausse de la taxe d'épuration et des eaux usées, mais également à l'accroissement des volumes d'eau vendus (2015 a été une année sèche et chaude).

Au niveau de la santé (HUG, IMAD), ce sont essentiellement les HUG qui contribuent aux 933 millions de francs de revenus. L'augmentation de 86 millions de francs en 2015 vient également des HUG avec un effet de volume (il y a plus d'actifs aux HUG) et un effet de prix positif (les HUG ont bénéficié du relèvement des tarifs de référence qui étaient bloqués auparavant).

Au niveau de l'économie (Aéroport, Palexpo), les revenus augmentent de 10 millions de francs. Les revenus de l'AIG augmentent de 17 millions de francs (avec un effet volume, un effet prix, plus de trafic passager, donc plus de redevances aéroportuaires et, en termes de prix, l'aéroport a augmenté ses tarifications), mais les revenus de Palexpo baissent de 7 millions de francs (cette baisse était plutôt attendue, vu que le salon Index ayant lieu tous les trois ans a eu lieu en 2014, ce qui induit une perte de 6 millions de francs de revenus pour Palexpo en 2015).

Les revenus de la mobilité baissent de 7 millions de francs. Les TPG contribuent à hauteur de 9 millions de francs à cette baisse en lien avec ses tarifs et l'initiative de l'Avivo. Par contre, les revenus de la Fondation des parkings sont en augmentation de 2 millions de francs.

Les revenus de l'action sociale (Hospice général) augmentent de 10 millions de francs. C'est lié à des forfaits fédéraux pour les requérants d'asile liés à l'augmentation des flux migratoires. M. Pierre-Emmanuel Beun, chef de service DGFE-DFCE, précise que ces 10 millions de francs de revenus couvrent une augmentation de charge de 18 millions de francs.

Quand on parle des revenus, il est intéressant de parler également des charges liées.

Si les revenus des SIG augmentent de 17 millions de francs, les charges baissent de 48 millions de francs (moins de consommation d'électricité et baisse du prix d'achat de l'électricité ainsi que baisse du prix du gaz).

Si les revenus des HUG augmentent d'environ 80 millions de francs, les charges augmentent également, car il y a des prestations médicales et matérielles.

PL 11858-A 6/25

Les charges liées aux requérants d'asile augmentent de 18 millions de francs. Comme cela a été dit, les revenus perçus de la Confédération ne couvrent qu'une partie de l'augmentation des coûts.

Concernant Alpiq, le département des finances signale qu'il y a eu un effet positif, en tout cas sur le résultat, puisqu'il y a eu moins de pertes sur 2015 que sur 2014.

A propos des éléments qui péjorent le résultat, les charges de personnel augmentent de 161 millions de francs au niveau du groupe. C'est environ 3 % d'augmentation par rapport au volume général des charges de personnel consolidées. Deux éléments expliquent cette augmentation, d'une part la croissance des ETP (environ 500 ETP supplémentaires sur un volume d'un peu moins de 37 000 ETP) et, d'autre part, l'augmentation des cotisations de la CPEG

Au niveau des subventions accordées, en consolidation, elles sont nettement inférieures à celles que l'on trouve dans les comptes individuels. Cela relève de la mécanique de consolidation. On remplace près d'un milliard de francs accordés aux entités du groupe et à la place on met les charges et les revenus de ces entités. Il reste ensuite les subventions accordées aux « ménages privés », c'est-à-dire les allocations accordées à des tiers. On voit que c'est surtout l'Etat qui est contributeur avec les prestations complémentaires et d'autres éléments du DEAS.

Investissements

Les dépenses d'investissements nets consolidées arrivent à un montant de 1,1 milliard de francs en 2015, suivant ainsi une tendance que l'on peut observer ces dernières années.

Il est intéressant de regarder quelles dépenses d'investissement sont réalisées par les différents types d'entités. Il y a trois différents types d'entités : l'Etat, les entités qui dépendent financièrement de l'Etat (les entités subventionnées) et les entités non subventionnées. On voit ainsi que l'Etat représente environ la moitié de l'investissement consolidé, soit environ 500 millions de francs par année. On constate également que ce niveau est relativement stable. Par contre, dans le détail, on voit que les crédits de renouvellement ont tendance à diminuer alors que de nouveaux investissements sont réalisés. Les entités subventionnées représentent, quant à elles, environ un quart de la dépense du groupe, soit environ 250 millions de francs par année. Sur cette somme, environ 100 millions de francs sont financés directement par l'Etat. On constate que cette part a tendance à diminuer, voire à se stabiliser, au cours du temps, là où les entités consolidées

augmentent leurs dépenses. Cela se voit par exemple avec l'acquisition par l'UNIGE de l'Uni Carl Vogt et celle du nouveau bâtiment des laboratoires par les HUG. Enfin, les entités non subventionnées constituent une dépense qui reste relativement stable et qui représente environ un quart des dépenses du groupe. Ce sont Genève Aéroport et les SIG qui représentent l'essentiel de ces dépenses.

Il est intéressant de retenir de ces informations que l'Etat, si l'on prend ce qu'il finance directement ou qu'il finance pour le compte des entités subventionnées, représente à peu près 60 % de la dépense. En 2015, sur 1,1 milliard de francs d'investissements nets, 511 millions de francs concernent l'Etat. Ce chiffre ne correspond pas tout à fait à celui donné lors de la présentation des comptes individuels, car il est retraité des investissements faits par l'Etat pour le compte des entités subventionnées, notamment les subventions d'investissements et les capitaux de dotation.

Après l'Etat, le principal investisseur est les SIG qui ont fait 141 millions de francs de dépenses d'investissements nets en 2015 (c'est moins qu'en 2014 en raison d'un grand remboursement de créance qui a été fait pour 33 millions de francs). La dépense brute reste relativement stable par rapport à 2014. Une centaine de millions de francs ont été dépensés dans le secteur des réseaux, notamment pour la rénovation des postes de distribution d'électricité et le développement du parc de fibre optique. C'est également dans le secteur des énergies avec le développement du réseau de chaleur à distance et les investissements réalisés dans le barrage de Chancy-Pougny (environ 50 millions de francs). Enfin, une quarantaine de millions de francs ont été dépensés dans le secteur de l'environnement, notamment pour la STEP de Chancy.

Le deuxième gros investisseur est Genève Aéroport qui a dépensé à peu près la même chose qu'en 2014. Cela concerne notamment l'aménagement du tarmac, la rénovation des parkings et l'aménagement de l'aile Est (environ 50 millions de francs).

Les fondations immobilières de droit public et la FPLC ont ensemble un niveau assez important d'investissements, même s'il est un peu en baisse par rapport à 2014. Il s'agit de la rénovation de bâtiments et l'acquisition de nouveaux bâtiments pour les FIDP ainsi que des promotions immobilières réalisées et l'acquisition de terrains en vue de faire des promotions pour la FPLC.

Les TPG sont également un investisseur important avec une soixantaine de millions de francs en 2015. C'est notamment pour le dépôt « en Chardon » pour lequel 38 millions de francs ont été dépensés (ce chantier est cofinancé

PL 11858-A 8/25

environ à parts égales entre l'Etat et les TPG sur l'ensemble du crédit). Le reste a été dépensé pour l'acquisition de matériel roulant.

Les HUG ont eu une baisse des investissements en 2015. Cela s'explique par le fait qu'ils ont construit un nouveau bâtiment (le bâtiment des lits) et la tranche résiduelle faite en 2015 est plus faible que les années précédentes. Le reste est composé d'équipements biomédicaux et d'informatique pour lesquels un petit tassement a également été constaté.

Endettement

Entre 2008 et 2014, l'endettement du groupe est intimement lié à l'endettement de l'Etat. Cela représente environ 80 % de l'endettement du groupe. En 2015, on observe toutefois un décrochage dans le sens où la dette de l'Etat baisse, mais la dette des entités augmente.

Si on regarde les variations de l'endettement d'une année à l'autre, on voit que celles du groupe entre 2009 et 2014 sont liées à celles de l'Etat à deux exceptions près. Il s'agit de 318 millions de francs en 2011 dus essentiellement à SIG qui a fait un emprunt bancaire pour investir dans EDH et environ 400 millions de francs en 2014 où les SIG se sont endettés pour recapitaliser leur caisse de pension.

Il y a un décrochage en 2015 avec la dette de l'Etat qui baisse d'environ 700 millions de francs et la dette des entités qui augmente de 300 millions de francs. Cette augmentation est constituée à concurrence de 125 millions de francs pour la FTI (elle s'est endettée auprès d'une banque pour pouvoir financer l'acquisition auprès de l'Etat dont on a parlé à tout à l'heure, ce qui fait 100 millions de francs de dettes en plus pour la FTI et 100 millions de francs de dettes en moins à l'Etat). Les TPG commencent également à s'endetter puisqu'il faut financer le dépôt « en Chardon ». Les FIDP se sont endettés pour du logement. Enfin, les HUG commencent aussi à s'endetter pour financer une partie de l'acquisition du bâtiment des laboratoires et un peu d'équipement médical.

Il faut également observer une nouveauté au niveau des emprunts. Les SIG et les TPG ont souscrit des emprunts obligataires pour la première fois depuis longtemps pour profiter des bonnes conditions que l'on observe sur le marché des capitaux.

Il est également intéressant de regarder la trésorerie. L'Etat représente 18 millions de francs en 2013 et 27 millions de francs en 2015. Quant aux entités subventionnées, elles ont plus d'argent qui sommeille sur leurs comptes en banque. L'Etat cherche à optimiser sa trésorerie et à avoir tout juste ce qu'il lui faut comme trésorerie par rapport à son endettement pour payer ses factures

et ses échéances. Du côté des entités subventionnées, quand bien même la plupart sont dans la gestion centralisée de la trésorerie, cela ne concerne que les flux que l'Etat verse en termes de subventions et de capitaux de dotation versés. Pour le reste, les entités subventionnées reçoivent de l'argent de tiers, comme des subventions de la Confédération, ce qui n'entre pas dans la trésorerie centralisée. C'est pour cette raison qu'on va retrouver plus de trésorerie qu'à l'Etat dans ces entités du point de vue global.

Au niveau des engagements hors bilan, c'est très semblable à ce qu'on trouve à l'Etat en termes de montants. On a surtout ajouté les cédules hypothécaires pour les emprunts hypothécaires que les FIDP ou le FPLC contractent. Au total, il y a environ 2 milliards de francs de cédules hypothécaires sur ces prêts hypothécaires en grande partie pour les fondations immobilières et, de manière beaucoup plus restreinte, pour les autres entités. Les autres montants des engagements hors bilan sont les mêmes que pour les comptes individuels de l'Etat.

Vote en premier débat

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 11858.

L'entrée en matière du PL 11858 est acceptée par :

Pour: Unanimité (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Contre: –
Abstention: –

Vote en deuxième débat

Le Président met aux voix l'article 1 « Etats financiers consolidés ».

Pas d'opposition, l'article 1 est adopté.

Le Président met aux voix l'article 2 « Corrections d'erreurs et changements de méthodes comptables ».

Pas d'opposition, l'article 2 est adopté.

Une commissaire (S) indique que le groupe socialiste s'abstiendra sur les comptes consolidés étant donné qu'il a refusé les états financiers individuels.

PL 11858-A 10/25

Vote en troisième débat

Le PL 11858, dans son ensemble, est adopté par :

Pour: 8 (1 PDC, 4 PLR, 3 MCG)

Contre: -

Abstentions: 7 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 UDC)

Au vu de ces explications, la Commission des finances prie le Grand Conseil de suivre son avis en acceptant ce projet de loi.

Projet de loi (11858)

approuvant les états financiers consolidés de l'Etat de Genève pour l'année 2015

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,

vu l'article 108 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012;

vu la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 4 octobre 2013;

vu les états financiers consolidés de la République et canton de Genève pour l'année 2015,

décrète ce qui suit :

Art. 1 Etats financiers consolidés

Les états financiers consolidés pour l'année 2015 sont approuvés.

Art. 2 Corrections d'erreurs et changements de méthodes comptables

Sont approuvées les erreurs corrigées durant le bouclement des comptes 2015, ainsi que les modifications que ces corrections ont engendrées sur le résultat net et les fonds propres publiés dans les états financiers consolidés 2014, avec les conséquences suivantes :

- a) le bénéfice net de 2014 est de 24 millions de francs, au lieu de 25 millions de francs;
- b) les fonds propres au 1^{er} janvier 2014 s'élèvent à 7 168 millions de francs, au lieu de 7 189 millions de francs.

ANNEXE

amere 2 - N du 6 mil 2016

Etats financiers consolidés 2015

Commission des finances

6 avril 2016



Département des Finances Direction générale des finances de l'Etat

Sommaire

- Périmètre de consolidation et chiffres clés
- Evènements majeurs
- Charges et revenus
- Investissements
- Endettement
- Engagements hors bilan

13/25

Périmètre de consolidation



Chiffres clés

05.04,2016 - Page 3

Périmètre de consolidation : critères

- 1. Le contrôle : approche IPSAS
- 2. Les prestations effectuées : faire partie de l'une des politiques publiques publiées au budget
- 3. Quantitatif: approche IPSAS
 - total du bilan de l'entité supérieur à 100 millions
 - indemnités ou aides financières reçues de l'Etat supérieures à 100 millions

PL 11719-A

Périmètre de consolidation : entités

Identique entre 2014 et 2015



















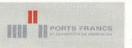








A venir en 2016 :



05.04.2016 - Page 5

Chiffres clés

Résultat net en hausse d'environ 80 millions

Endettement en baisse de 0.4 milliard

	2015	2014	Varia- tion
Résultat net	+107	+24	+83
Total des charges	11'238	11'002	+236
Emprunts	16'375	16'819	-446

Evènements

2015

majeurs

05.04.2016 - Page 7

PL 11719-A

Evènements majeurs

2015	2014
-207	-203
-55	-131
-69	-84
	-207 -55

PL 11719-A 16/25

Dépréciations d'actifs et provisions des SIG

Incidence négative de 69 millions sur le résultat 2015

Dépréciations d'actifs et provisions	2010 -2013	2014	2015	Total
Réseau fibres optiques	-45	-24	-29	-98
Energie thermique		-11		-11
Production d'électricité et distribution d'énergie	-72	-43	-40	-155
Eolien	-77	-5	-	-81
Total	-194	-84	-69	-346

05.04.2016 - Page 9

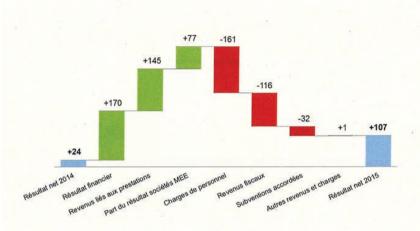
Charges



revenus

17/25 PL 11719-A

Evolution du résultat : +83 millions



05.04.2016 - Page 11

Résultat financier: +170 millions

2015	2014	Variation
-287	-311	+24
98	84	+14
93	16	+77
32	32	
-64	-179	+115
82	5	+77
-18	2	-20
-46	-50	+4
-2	4	-6
16	-39	+55
-48	-218	+170
	-287 98 93 32 -64 82 -18 -46 -2 16	-287 -311 98 84 93 16 32 32 -64 -179 82 5 -18 2 -46 -50 -2 4 16 -39

05.04.2016 - Page 12

Revenus liés aux prestations : +145 millions

2015	2014	Variation
969	952	+17
933	847	+86
288	278	+10
204	211	-7
103	101	+2
70	67	+3
59	49	+10
564	540	+24
3'190	3'045	+145
	969 933 288 204 103 70 59 564	969 952 933 847 288 278 204 211 103 101 70 67 59 49 564 540

05.04.2016 - Page 13

Charges liées aux tâches déléguées : -1 millions

Charges liées à :	2015	2014	Variation
l'environnement et l'énergie - SIG	334	382	-48
la santé - HUG	306	278	+28
la mobilité - TPG	74	73	+1
requérants d'asile - Hospice général	82	64	+18
l'aménagement et le logement - FIDP, FPLC	30	30	-
Charges liées aux tâches déléguées	826	827	-1

19/25 PL 11719-A

Part de résultat entités mises en équivalence : +77 millions

Alpiq : nouvelle dépréciation d'actifs en 2015 de 0,8 milliard contre 1 milliard en 2014

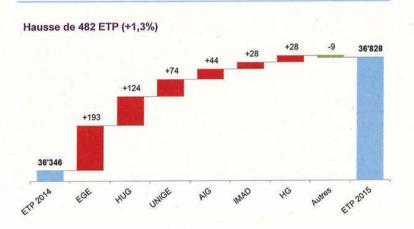
Conséquence en consolidation : pertes EOS Holding s'abaissant de 131 à 55 millions entre 2014 et 2015

Depuis 2011, situation économique défavorable avec pour conséquences chez Alpiq :

- dépréciations d'actifs cumulées d'environ 5 milliards
- baisse du chiffre d'affaires de 14 à 7 milliards entre 2011 et 2015

05.04.2016 - Page 15

Charges de personnel: +161 millions



PL 11719-A 20/25

Subventions accordées : +32 millions

Subventions accordées à :	2015	2014	Variation
Ménages privés	1'350	1'319	+31
Etat	1'079	1'044	+35
Hospice Général	271	276	-4
Organisations sans but lucratif	419	431	-12
Entreprises publiques	192	188	+4
Cantons et concordats	99	95	+4
Divers - Etat, Université	88	82	+6
Subventions accordées	2'148	2'115	+32

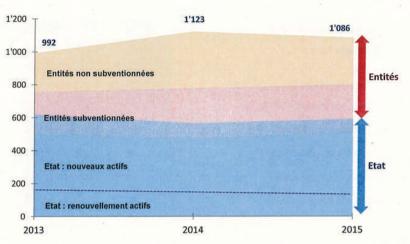
OF OA 2016 - Page 17

Investissements



21/25

Investissements nets du Groupe 2013-2015



05.04,2016 - Page 19

Investissements nets: 1.1 milliard

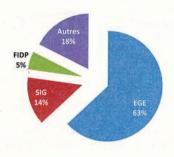
	2015	2014
Etat	511	477
SIG	141	195
Genève Aéroport	112	108
FIDP et FPLC	108	124
TPG	57	49
HUG	43	65
Autres	114	170
Investissements	1'086	1'123

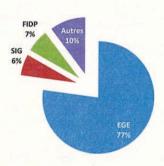
PL 11719-A 22/25

Endettement et investissements Groupe



Emprunts 2015





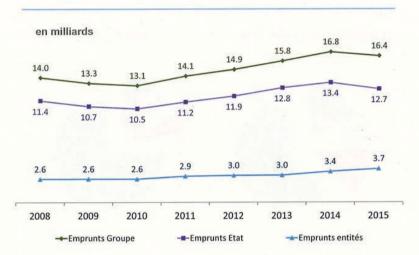
05.04.2016 - Page 21

Endettement



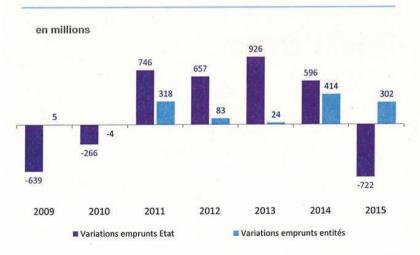
23/25 PL 11719-A

Evolution de l'endettement du Groupe



05.04.2016 - Page 23

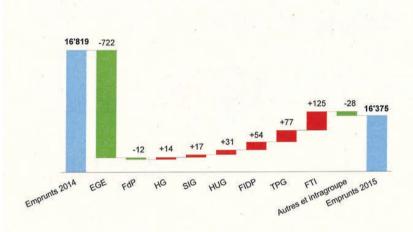
Variation de l'endettement : Etat et entités



05.04,2016 - Page 24

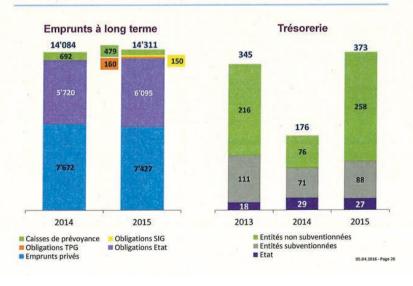
PL 11719-A 24/25

Endettement par entité entre 2014 et 2015



05.04.2016 - Page 25

Emprunts et trésorerie



25/25 PL 11719-A

Engagements



hors bilan

05.04.2016 - Page 27

Engagements hors bilan

	2015	2014	Variation
Institutions de prévoyance de droit public	7'830	7'312	+518
CPEG	7'580	7'094	+486
FPTPG	250	218	+32
Rentes genevoises	1'554	1'470	+84
BCGE	1'983	1'978	+5
Cédules hypothécaires	1'958	1'816	+142
Garanties d'emprunt	90	75	+15
Divers	10	14	-4
Engagements hors bilan	13'424	12'665	+760